



COMMUNE DE VILLECHAUVE
PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 8 JUIN 2026

Nombre de conseillers en exercice : 11
Présents : 7
Absents non excusés : -
Absents excusés : 4
Procuration : 3 (Mr Ferrigno à Mr Luneau, Mme Blandin à Mr Pernin, Mme Fouquet à Mr Fouquet)
Date de convocation : 02/06/2026
Secrétaire de séance : Mr FOUQUET Didier

L'An deux mil vingt-six, le huit juin à dix-neuf heures,

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur LUNEAU Stéphane, maire

Présents : Mr LUNEAU Stéphane, Mr PERNIN Denis, Mme GUY Mélina, Mr CHÉREAU Nicolas, Mr BROSSET Kévin, Mr LAJOUX Alain, Mr FOUQUET Didier

Absents non excusés : -

Absents excusés : Mr FERRIGNO Christophe, Mme BLANDIN Muriel, Mme FOUQUET Marie, Mme BERLEAU Ludivine
Mr le maire fait l'appel des membres et constate que le quorum est atteint.

Après avoir fait circuler la feuille de présence et s'être assuré que les conseillers aient reçu l'ordre du jour, Mr le maire déclare la séance de conseil municipal ouverte à 19h00 et rappelle l'ordre du jour.

Mr FOUQUET Didier est désigné comme secrétaire de séance.

Mr le maire propose aux conseillers municipaux la validation du procès-verbal de la séance du 20 mai 2026. Le procès-verbal est validé à la majorité (Mr Lajoux s'abstenant).

39/2026 – ETUDE DEVIS REFONTE SITE INTERNET DE LA COMMUNE

Vu le code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant la volonté de rénover le site internet de la commune,

Mr le maire présente les devis reçus pour la refonte du site internet de la commune.

	Création du site	Hébergement/Assistance
- IDEO.COM	2000.00€HT	390.00€HT
- COM'C BIEN	2500.00€HT	430.00€HT

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, par 10 voix « pour », 0 « contre », 0 « abstention » :

- D'accepter le devis de l'Entreprise IDEO.COM d'un montant total de 2 390.00€HT soit 2 868.00€ TTC.
- Donne pouvoir à Monsieur le Maire pour mener à bien cette opération et signer les documents s'y rapportant

40/2026 – CESSION DE MATERIEL COMMUNAL : TRACTEUR

Vu le code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que la commune est propriétaire d'un tracteur MAC CORMICK type 423 avec bennette acheté le 4/11/2004 pour un montant de 4 604.60€TTC,

Considérant que la commune a fait l'acquisition d'un micro-tracteur neuf en 2025,

Considérant que la conservation du tracteur MAC CORMICK est devenue inutile,

Mr le maire propose de céder ce matériel et de délibérer afin de définir les modalités de vente (prix, modalités de réception des offres).

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, par 10 voix « pour », 0 « contre », 0 « abstention » :

- Décide de vendre en l'état le tracteur MAC CORMICK type 423 au prix de réserve de 3500€ (bennette comprise)
- Autorise le maire à faire une publicité au plus large possible avec les moyens de communication habituels
- Autorise le maire à céder le matériel au plus offrant sans que le montant ne puisse être inférieur à la somme susmentionnée.
- La date de fin de réception des offres est fixée au lundi 29 juin à 17h00
- La commission d'appel d'offres se réunira le mardi 30 juin à 19h00.
- En cas d'égalité d'offres, un tirage au sort sera effectué.
- Donne pouvoir à Monsieur le Maire pour mener à bien cette opération et signer les documents s'y rapportant

Questions diverses :

-Mr Luneau :

- Informe avoir rencontré Mr Bellamy du Conseil Départemental du Loir et Cher. Le but de cette rencontre était d'évoquer la sécurité dans le bourg, avec notamment un problème de vitesse élevée sur les axes des voies départementales. Plusieurs hypothèses ont été envisagées. Un relevé des radars pédagogiques va être effectué.
 - Informe les conseillers des difficultés rencontrées concernant l'entretien général de la commune.
 - Evoque l'entretien du chemin rural n°8 au lieu-dit « la Moinerie » et sa délimitation par rapport aux parcelles privées. Il informe avoir constaté que le fauchage du chemin n°4 de « la Pézière » et de la voie communale n°9 de « la Garionnière » n'aurait pas été effectué. Il demande à Mr Chéreau de faire un point sur le fauchage des chemins et voies restant à faire.
 - Indique qu'il faudrait mettre en place les piquets prévus aux abords du plan d'eau afin d'éviter les passages de véhicules à travers la haie.
 - Indique qu'un devis va être sollicité auprès de l'entreprise AMD pour la réalisation d'un garde-corps sur le site du plan d'eau le long de la Brenne.
 - Evoque à Mme Guy la possibilité de faire une première sélection de 4 structures de jeux pour le plan d'eau, en amont des demandes de devis. Mr Lajoux demande ce qu'il a été fait des jeux enlevés, Mr Luneau indique qu'ils ont été évacués en déchetterie.
 - Informe que la remorque et la bennette du tracteur ont été livrés et qu'une rampe d'éclairage arrière et une plaque d'immatriculation doivent être commandés.
 - Remercie Mr Pernin pour son intervention sur la passerelle de « Cottereau » (consolidation par rajouts de vis)
 - Remercie Mr Chéreau pour son intervention sur le tracteur (adaptation des accessoires)
 - Informe que les travaux de réfection de voirie communale réalisés par l'entreprise TOURN'TP sont terminés.
 - Informe que la maison située au lieu-dit « Les grandes Noues » a été ravagée par un incendie.
 - Informe avoir reçu Mme l'Adjudante Cheffe Brailly de la BTM de Thoré la rochette. Une réunion publique est prévue le vendredi 11 septembre 2026 à 17h30 à la salle des fêtes afin d'informer la population sur les escroqueries, arnaques et démarchages divers. A la suite de cette réunion, une cérémonie rendra hommage à Mr et Mme Bernardin habitant au lieu-dit « Gobe-Navet » pour leur empathie lors du décès survenu le 25 avril 2026.
 - Informe qu'une entrevue est prévue avec Mr Louvancourt, notre interlocuteur au niveau de la DIR, pour évoquer différents points au niveau de la RN10 au niveau de Gobe-Navet.
- Mr Brosset interroge sur l'état de la Route Départementale entre la sortie d'agglomération et la RN10 direction Château-Renault, si la réfection de la chaussée pourrait être faite. Mr le maire indique en avoir parlé avec Mr Bellamy mais que des travaux sur cette portion ne sont pas prévus au budget.
- Mr Lajoux informe que des remarques lui ont été rapportées relatives aux panneaux d'interdiction installés au plan d'eau, qui comportent des fautes d'orthographe. L'information va être transmise à Mr Ferrigno.
- Mr Brosset demande s'il est possible d'effectuer un nettoyage au niveau du dépôt des bacs à ordures ménagères à proximité du 3, rue Pasteur (lieu de regroupement qui sert également au 5 et 5bis).
- Mr Chéreau rappelle l'éventualité d'installer des jardinières aux entrées/sorties d'agglomération : éléments qui seraient résistants au vol et agrémentés de l'emblème de la commune.
- La prochaine séance est fixée au 2 juillet 2026 à 19h00.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le maire lève la séance à 20h00

LE MAIRE,
Stéphane LUNEAU



Le secrétaire de séance,
Didier FOUQUET

A handwritten signature in blue ink, consisting of several loops and a final horizontal stroke.